

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 7 août 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°16

DÉCISION N° 0-54075-2008/DEF/DPMM/2/RA
portant abrogation d'un texte.

Du 16 juillet 2008

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ;
bureau des équipages de la flotte.*

DÉCISION N° 0-54075-2008/DEF/DPMM/2/RA portant abrogation d'un texte.

Du 16 juillet 2008

NOR D E F B 0 8 5 1 6 4 1 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 3702/DEF/DPMM/2/A du 14 octobre 1980 (BOC, p. 3691. ; BOEM 144.1)
modifiée.

Référence de publication : BOC N°30 du 7 août 2008, texte 16.

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

1980. 14 octobre. Circulaire n° 3702/DEF/DPMM/2/A relative aux modalités d'application au personnel non officier de la marine de certaines dispositions du règlement de discipline générale (BOC, p. 3691 ; BOEM 144) et ses modificatifs des 18 octobre 1988 (BOC, p. 6259) et 26 décembre 1990 (BOC, p. 4842).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.